Immigration: les négociations sur l'accord franco-algérien de 1968 reprendront à l'automne

23/06/2010 à 13h42

Les négociations sur la révision de l'accord franco-algérien de 1968 sur la circulation, l'emploi et le séjour des Algériens en France reprendront à l'automne prochain. Une promesse faite par le président Abdelaziz Bouteflika à Claude Guéant, secrétaire général de l'Elysée, et Jean-David Levitte, conseiller diplomatique du président Nicolas Sarkozy, qui étaient en visite à Alger dimanche 20 juin.

L'information a été révélée mardi soir par Jacques Toubon, président de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, lors d'une conférence au Centre culturel français(CCF) à Alger.

"Il ne s'agit pas de supprimer l'accord de 1968 qui a été modifié trois fois. Il a fait l'objet de trois avenants. Il s'agit de négocier un quatrième avenant. La négociation a déjà fait l'objet de trois rencontres. La quatrième aura lieu en automne", a-t-il annoncé. Selon lui, la question de la révision de l'accord de 1968 a été évoquée en 2003, lors de la visite de Jacques Chirac, ex-président français, à Alger.

Il a rappelé que pour l'essentiel l'accord de 1968 permet à un ressortissant algérien, détenteur d'un visa de court séjour, de bénéficier des autres règles de séjour y compris la résidence. "Les algériens sont les seuls à profiter de ce genre de facilité. Il s'agit de discuter de cette disposition, la limiter ou la rendre moins fréquente. Autre façon de comprendre le problème : Paris peut demander, et c'est le but

de la négociation, que les Français bénéficient en Algérie de la même facilité accordée aux Algériens en France. C’est à dire la réciprocité”, a ajouté l’ancien ministre de la culture et de la francophonie.

Toutsurlalgérie

(Merci à Jazzman)